



Lire et Écrire

Questions sur l'alphabétisation



Réponses
aux 61 questions
les plus fréquentes



Questions sur l'alphabétisation

Réponses
aux 61 questions
les plus fréquentes



Lire et Écrire

Coordination de la publication : Lire et Écrire Communauté française

Éditeur responsable :

Sylvie Pinchart – rue Charles VI, 12 – 1210 Bruxelles

Sixième édition en août 2013



Lire et Écrire Communauté française a.s.b.l.

Rue Charles VI, 12 – 1210 Bruxelles

téléphone : + 32 (0) 2 502 72 01

télécopie : + 32 (0) 2 502 85 56

courriel : lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

site web : www.lire-et-ecrire.be

Graphisme et mise en page : Kaligram

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et le Fonds social européen



N.B. : Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé pour désigner hommes et femmes sauf dans le cas où les caractéristiques d'un des deux genres sont spécifiquement identifiées.

D/2013/10901/8

Introduction

Ce guide a été initié par des travailleurs de Lire et Écrire, chargés de l'accueil du public et des relations avec les personnes susceptibles de l'orienter vers des cours d'alphabétisation.

Il a été complètement revu et corrigé en 2009, suite aux remarques et nouvelles questions transmises par ses lecteurs et utilisateurs.

Il est destiné à toute personne susceptible de rencontrer, dans son cadre professionnel, des personnes adultes analphabètes ou illettrées. Son ambition est d'aider ces "personnes-relais" à mieux connaître la problématique de l'alphabétisation, à comprendre les actions mises en place et à renseigner au mieux tous ceux qui sont à la recherche d'une formation d'alphabétisation.

Il a pour objectif d'apporter une première réponse aux questions qui nous sont les plus fréquemment posées. Une table des matières, une bibliographie, un glossaire, un index par mots-clés et des adresses utiles complètent ce guide.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.



Table des matières

Section 1 • De l'analphabétisme

1. Analphabète, illettré, quelle différence? 12
2. Combien y a-t-il d'analphabètes en Belgique? 14
3. Quelle est la situation dans le reste de l'Europe?
Et dans le monde? 16
4. Comment se fait-il que des gens sortent
de l'école sans savoir ni lire ni écrire alors
que l'enseignement est obligatoire? 16
5. L'illettrisme est-il à mettre en liaison avec
des capacités intellectuelles limitées? 18
6. Quand estime-t-on qu'on n'est plus
analphabète? 19

Section 2 • De Lire et Écrire

7. Depuis quand existe l'alphabétisation
des adultes? 22
8. Par qui est organisée l'alphabétisation? 23
9. Depuis quand existe Lire et Écrire? 24
10. Pourquoi a-t-on créé Lire et Écrire? 25
11. Quelles sont les revendications de Lire et Écrire? ... 26

12. Quelles sont les actions de Lire et Écrire?	27
13. Avec quels moyens fonctionne Lire et Écrire?	27

Section 3 • Des publics

14. Y a-t-il un profil type des personnes analphabètes ou illettrées?	30
15. Les analphabètes sont-ils tous des immigrés?	30
16. Quels pourcentages d'étrangers et de Belges y a-t-il dans les cours d'alphabétisation?	31
17. Les personnes qui suivent des cours d'alphabétisation sortent-elles toutes de l'enseignement spécialisé?	32
18. Y a-t-il plus d'hommes ou de femmes dans les cours d'alphabétisation?	33
19. Quelle tranche d'âge est la plus représentée dans les cours d'alphabétisation?	33
20. Quelle est la situation socioprofessionnelle des personnes qui suivent une formation d'alphabétisation?	34
21. En 2010, en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 16.000 personnes ont suivi des formations alors qu'on estime à 400.000 le nombre de personnes en difficulté de lecture et d'écriture... Comment expliquer cet écart?	35
22. Qu'est-ce qui motive les analphabètes à s'inscrire aux cours?	36

23. Comment repérer les personnes en difficulté de lecture et d'écriture?	38
24. Que faire face à une personne analphabète?	40
25. Comment motiver des gens qui ne sont pas vraiment demandeurs d'une formation?.	42
26. Une personne a-t-elle le droit de refuser de suivre une formation d'alphabétisation qu'on lui propose?	43

Section 4 • Des formations

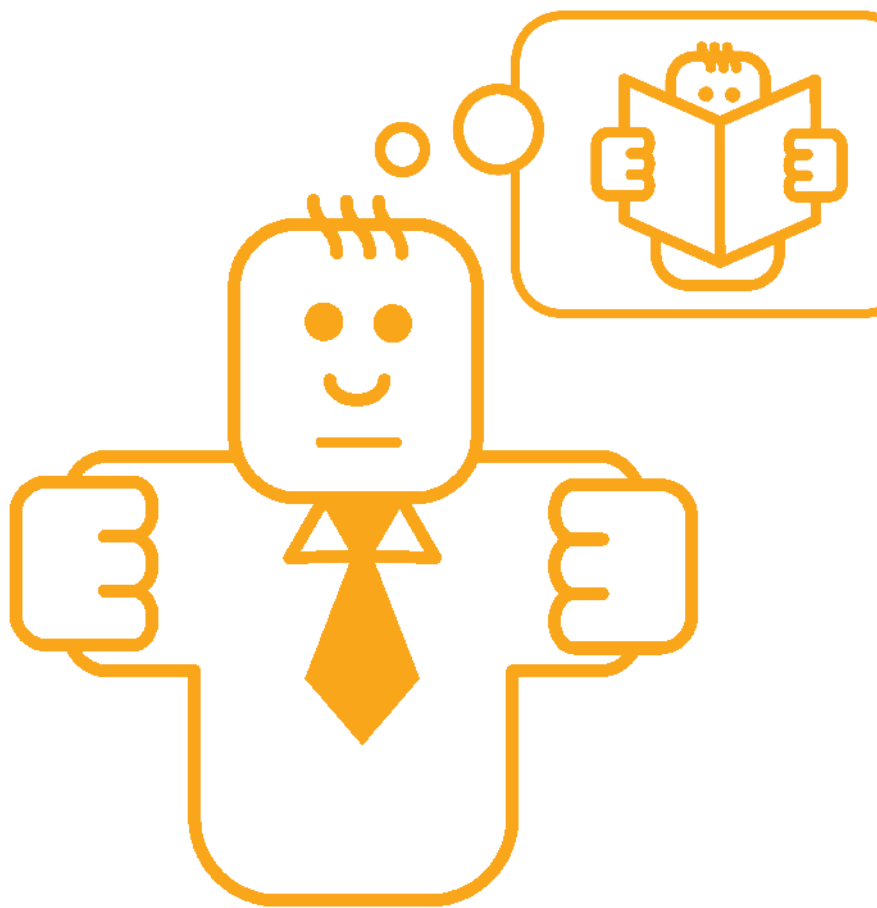
27. A qui s'adressent les cours d'alphabétisation?	46
28. A partir de quel âge peut-on suivre une formation d'alphabétisation?	47
29. Est-ce comme à l'école?	48
30. Quelles sont les activités proposées aux apprenants?	49
31. Avec une bonne méthode, n'importe qui pourrait-il alphabétiser?	50
32. Combien de temps faut-il pour apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte?	51
33. En quoi l'alphabétisation est-elle une action d'Éducation permanente?	52
34. L'alphabétisation, est-ce comme une formation au Forem ou à Bruxelles Formation?	54
35. Trouve-t-on plus facilement du travail après la formation?	55

36. Après l’alphabétisation, y a-t-il d’autres formations ?	56
37. Combien y a-t-il de personnes dans les groupes ? Y a-t-il des cours individuels ?	57
38. Y a-t-il des cours pour les Belges d’origine ?	58
39. Est-ce que ce sont des enseignants qui donnent cours ?	59
40. Quelles sont les formations organisées pour les formateurs en alphabétisation ?	60
41. Y a-t-il des formateurs bénévoles ?	61
42. Combien y a-t-il de formateurs ?	62
43. Y a-t-il des formations d’alphabétisation partout en Belgique ?	63
44. Comment les candidats apprenants sont-ils accueillis et orientés par Lire et Écrire ?	64
45. Peut-on s’inscrire à tout moment ?	65
46. Est-ce gratuit ?	65
47. Y a-t-il des services de crèche-garderie pour les enfants dont les parents suivent les formations ?	66
48. Comment les formations sont-elles organisées, selon quels horaires et quelle durée ?	67
49. Obtient-on un diplôme à la fin de la formation ?	68
50. Quand on est inscrit, doit-on suivre obligatoirement tous les cours ?	69
51. Peut-on arrêter la formation en cours de route ?	70

52. Peut-on suivre les cours aussi longtemps qu'on le désire?	71
53. Les présences au cours sont-elles contrôlées?	72
54. La formation donne-t-elle droit aux allocations familiales?	72
55. La formation apporte-t-elle un changement au statut de chômeur ? de bénéficiaire du revenu d'intégration sociale? d'invalidé?	73
56. Les personnes en formation continuent-elles à toucher les allocations de chômage, du CPAS, de la mutuelle?	74
57. Les frais de déplacement sont-ils remboursés?	74
58. Peut-on suivre une formation en alphabétisation quand on travaille?	75
59. Est-ce que venir en formation peut entraîner des ennuis?	76
60. Peut-il arriver de refuser quelqu'un ou d'exclure une personne des cours?	77
61. Où peut-on trouver des informations supplémentaires?	78

Annexes

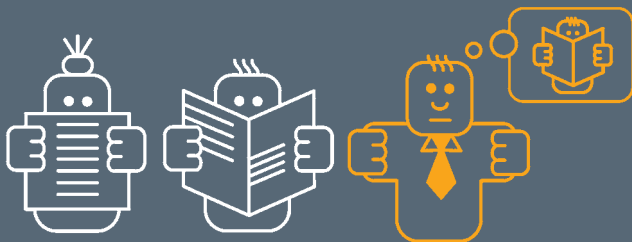
Index.	82
Glossaire	86
Adresses utiles	88



Section 1

De l'analphabétisme





1 Analphabète, illettré, quelle différence ?

Il n'existe pas de définition scientifique et universelle de l'analphabétisme et de l'illettrisme, donc des analphabètes et des illettrés. Ce sont des notions subjectives qui dépendent de décisions arbitraires.

On distingue généralement :

- › **l'analphabète** comme étant une personne n'ayant jamais été en contact avec l'écrit, n'ayant jamais été à l'école.
- › **l'analphabète fonctionnel** comme étant, selon la définition de l'Unesco de 1958, *"une personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits en rapport avec la vie quotidienne"*.
Le plus souvent, cette personne a été à l'école sans pour autant y avoir acquis ces savoirs de base.
Le terme **"illettré"**, utilisé en France, peut être considéré comme synonyme d'analphabète fonctionnel.



Mais que dit le “Petit Robert” 2010 :

Analphabète :

qui n’a pas appris à lire et à écrire (renvoi à illettré)

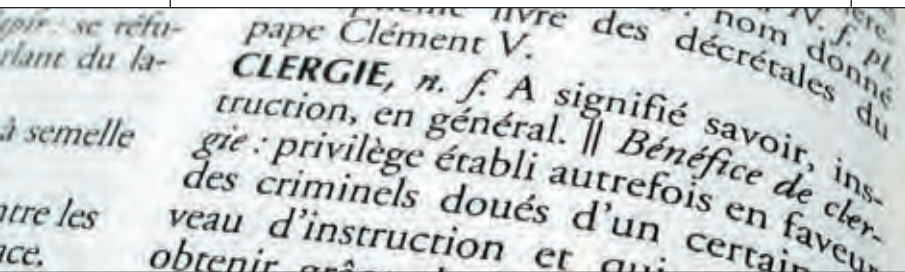
Illettré :

- › **vieilli :** *qui n’est pas lettré* (renvoi à ignorant, inculte)
- › **moderne :** *qui ne sait ni lire ni écrire*
(renvoi à analphabète)
- › **spécialiste :** *qui est partiellement incapable de lire et écrire* (renvoi à illettrisme)

Ces mots peuvent donc être synonymes. C’est ainsi que nous les considérerons dans ce document, laissant leurs querelles aux spécialistes.

C’est sur base de la définition de 1958 que l’Unesco sépare les alphabètes et analphabètes. Depuis 1978, l’Unesco propose une nouvelle définition décrivant les compétences à acquérir : voir question 6 – page 19.

Extrait du *Dictionnaire des mots rares et précieux* - Editions Seghers - Paris 1965

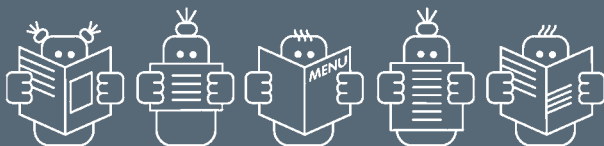


2 Combien y a-t-il d'analphabètes en Belgique ?

Puisque l'analphabétisme est une notion subjective, il n'y a pas moyen de répondre à cette question.

Selon la définition que l'on donne, selon l'instrument de mesure que l'on utilise, les chiffres varieront de moins de 1% de la population adulte (si l'on considère qu'il suffit de savoir signer pour ne plus être analphabète) à 37% de la population adulte (si l'on considère que le niveau minimal de savoirs nécessaires pour s'insérer professionnellement dans notre société correspond au niveau de l'enseignement secondaire supérieur).

En l'absence d'enquête spécifique, Lire et Écrire estime que **10% de la population adulte** en Fédération Wallonie-Bruxelles est analphabète ou illettrée. Cette estimation est une estimation minimaliste si on la compare aux résultats obtenus par les enquêtes menées dans les pays comparables.





Ainsi, l'enquête de l'OCDE sur la "littératie", menée en Communauté flamande en 1997, indique que 15 à 18% de la population adulte flamande ne dépasse pas le niveau le plus élémentaire, tel que défini par l'OCDE.

Mais ce qui importe, ce ne sont pas les chiffres. C'est que tous les adultes *qui le souhaitent* puissent trouver près de chez eux une formation d'alphabétisation de qualité adaptée à leurs besoins. Et ce, qu'ils soient 400, 4.000, 40.000 ou 400.000.



Facture

N.Art.	Denomination
5030	JUPILER 24X25CL
5055	COCA COLA 2 LITRE VP
5104	FANTA ORANGE 1L5
5299	SPA REINE 2L
5352	ORANGINA 33 CL BOITE
5935	CAND SUCRE ROUX CUBA 1K
6049	LISA LUXE 12R PAP.TOIL
	LIAX MULTI SPRAY 500ML
	CAKE ORANGE 150
	ETTE 175 GR

3 Quelle est la situation dans le reste de l'Europe ? Et dans le monde ?

En 2010, selon l'Unesco, on compte 775 millions d'adultes analphabètes dont 64% de femmes.

Dans les pays industrialisés, la situation est semblable à celle de la Belgique.

4 Comment se fait-il que des gens sortent de l'école sans savoir ni lire ni écrire alors que l'enseignement est obligatoire ?

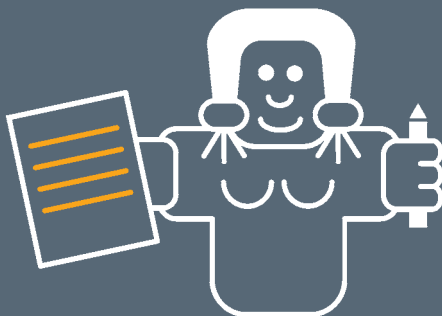
On constate effectivement que, en 2008, 7% des enfants quittent l'enseignement primaire sans le Certificat d'Études de Base (CEB).

Les causes de ces échecs sont multiples. Elles sont le plus souvent liées à des ruptures familiale, scolaire, sociale, identitaire, culturelle. Elles sont également toujours liées à la relation difficile, voire antagoniste, entre une appartenance sociale et le “monde des savoirs scolaires”, cela, dans le contexte d’un système scolaire particulièrement discriminant et inéquitable.

Plus globalement, Lire et Ecrire considère que l’analphabétisme n’est pas un problème individuel mais a pour cause et conséquence l’exclusion sociale, culturelle, politique et économique sévissant dans notre société.

Une enquête auprès des adultes ayant été scolarisés en Belgique et suivant des cours d’alphabétisation a montré que ces personnes :

- › ont connu un échec précoce, entraînant l’arrêt du processus d’apprentissage, le décrochage hâtif, de nombreux redoublements ;
- › n’ont pas bénéficié d’un soutien pédagogique adapté ;
- › ont ressenti un fort sentiment de rejet de la part de l’institution scolaire ;
- › ne se sont pas senties reconnues dans un cadre culturel éloigné de leur milieu familial d’origine.



5 L'illettrisme est-il à mettre en liaison avec des capacités intellectuelles limitées ?

Non. L'illettrisme est dû à un arrêt trop précoce de l'apprentissage ou aux difficultés décrites dans la réponse à la question précédente. Ces difficultés peuvent être résolues dans un contexte différent.

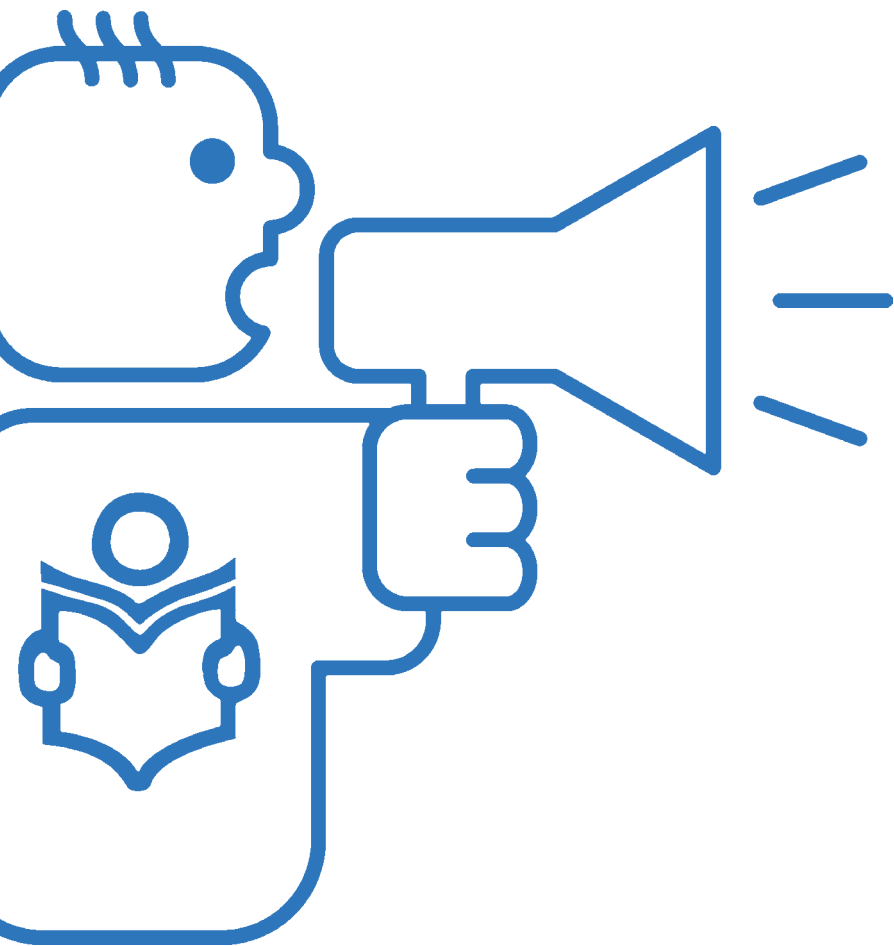
Les actions de la majorité des associations d'alphabétisation ne s'adressent pas aux personnes qui souffrent de handicap mental.

6 Quand estime-t-on qu'on n'est plus analphabète ?

Comme nous l'avons relevé à la question 1, la notion d'analphabétisme est éminemment subjective et relative. Chacun définit les savoirs de base qu'il estime nécessaires pour mener à bien ses projets, en fonction de son environnement. Certains arrêtent les cours satisfaits de savoir écrire leur adresse, d'autres veulent savoir lire le journal, écrire un roman,...

Cependant l'évolution de la société conduit à mettre la barre de plus en plus haut et à élargir le champ des compétences. Ainsi, pour l'Unesco, en 1978, n'est plus analphabète toute personne qui *“a acquis les connaissances et compétences indispensables à l'exercice de toutes les activités où l'alphabétisation est nécessaire pour jouer efficacement un rôle dans son groupe et sa communauté, et dont les résultats atteints en lecture, écriture et arithmétique sont tels qu'ils lui permettent de continuer à mettre ces aptitudes au service de son développement propre et du développement de la communauté, et de participer activement à la vie du pays”*.

Pour sa part, Lire et Écrire estime que le champ de l'alphabétisation recouvre les savoirs de base acquis à l'issue de l'enseignement primaire.



Section 2

De Lire et Écrire

0800 33 800.

HORLOGE PARLANTE



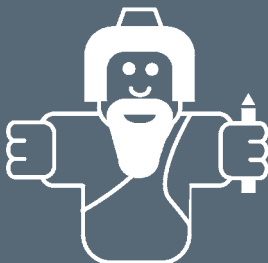
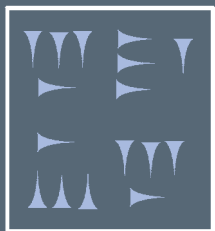
1300

Pour connaître l'heure exacte, 24h sur 24

Tarif: prix d'une communication nationale

◆ HELPDESK

Pour une information sur les services de renseignements
les communications internationales manuelles
télégraphique: **0800 33 040**, accessible par
téléphone lundi au vendredi de 9h à 17h.



7 Depuis quand existe l'alphabétisation des adultes ?

Si l'alphabétisation a existé de tout temps, c'est à la fin des années 1960 que des initiatives d'alphabétisation pour migrants, portées par des militants bénévoles, se sont multipliées et développées dans les principales villes du pays. Ces associations, qui existent encore aujourd'hui, sont à la base du développement et de la structure très majoritairement associative de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au début des années 1980, deux d'entre elles, ATD Quart-Monde et le Collectif d'Alphabétisation, ont constaté la persistance de l'analphabétisme parmi la population belge et ont attiré l'attention de l'opinion publique, des pouvoirs publics et des mouvements ouvriers sur cette problématique.

8 Par qui est organisée l'alphabétisation ?

Aujourd'hui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des cours d'alphabétisation sont organisés par des écoles de Promotion sociale, des services publics, tels des CPAS, et environ 210 associations d'alphabétisation, dont Lire et Écrire.

En 2010, ces formations ont accueilli plus de 16.500 personnes.

Rares sont les associations qui se consacrent exclusivement à l'alphabétisation. La plupart ont créé des cours d'alphabétisation pour répondre aux demandes des personnes qui participaient à leurs activités ou s'adressaient à elles pour l'un ou l'autre service.

Ces associations sont très diverses : maisons de quartiers, associations féminines, maisons de jeunes, maisons médicales, écoles de devoirs, centres culturels, bibliothèques, organismes d'insertion socioprofessionnelle ou d'accueil des primo-arrivants, centres d'expression et de créativité, associations d'éducation permanente, etc.

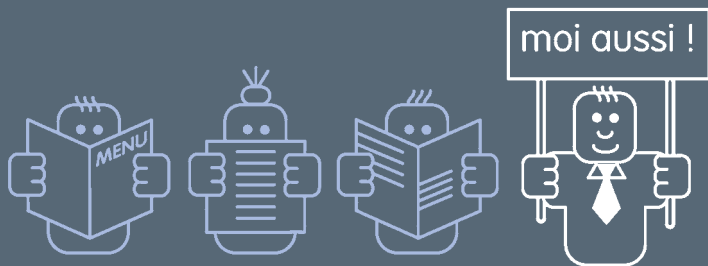
Certaines reposent entièrement sur le volontariat ; d'autres ne travaillent qu'avec des salariés.

9 Depuis quand existe Lire et Écrire ?

Lire et Écrire a été créée en 1983, par 4 associations de formation continue et d'éducation permanente, portées par les mouvements ouvriers chrétien et socialiste.

Lire et Écrire est structurée en régionales réparties sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces régionales sont coordonnées aux niveaux de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.





10 Pourquoi a-t-on créé Lire et Écrire ?

Lire et Écrire a été créée pour que tout adulte qui le souhaite puisse trouver près de chez lui une formation en alphabétisation de qualité adaptée à sa demande.

Elle s'est donnée trois grands objectifs :

- › attirer l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la persistance de l'analphabétisme et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions ;
- › promouvoir le droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte qui le souhaite ;
- › développer l'alphabétisation dans une perspective d'émancipation, de participation et de changement social vers plus d'égalité.

Pour Lire et Écrire, il s'agit de revendiquer le droit à l'alphabétisation pour **tous**, c'est-à-dire :

- › que chacun ait le droit de choisir librement une formation répondant à ses attentes et à ses besoins ;
- › que chacun ait le droit de poursuivre cette formation le temps qu'il juge nécessaire pour atteindre ses objectifs ;
- › que chacun puisse trouver près de chez lui une alphabétisation de qualité, reconnaissant ses expériences et ses savoirs, ses capacités et ses rythmes d'apprentissage, sa culture et sa communauté ;
- › que chacun puisse apprendre à lire et à écrire, mais aussi qu'il ait le droit de questionner et de réfléchir, de recourir à l'imagination et à la création, d'écrire et lire son histoire ;
- › que chacun puisse accéder à une réelle participation économique, sociale, culturelle et politique, car sans cette participation, il n'y a pas de raison d'apprendre...

Outre cette revendication de base, Lire et Écrire produit régulièrement des cahiers de revendications précises à l'attention des différents pouvoirs publics.

12 Quelles sont les actions de Lire et Écrire ?

Lire et Écrire mène plusieurs types d'actions.

Elle organise des cours d'alphabétisation et propose différents services tels l'accueil et l'orientation du public, la formation de formateurs, le conseil pédagogique, des centres de documentation, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique.

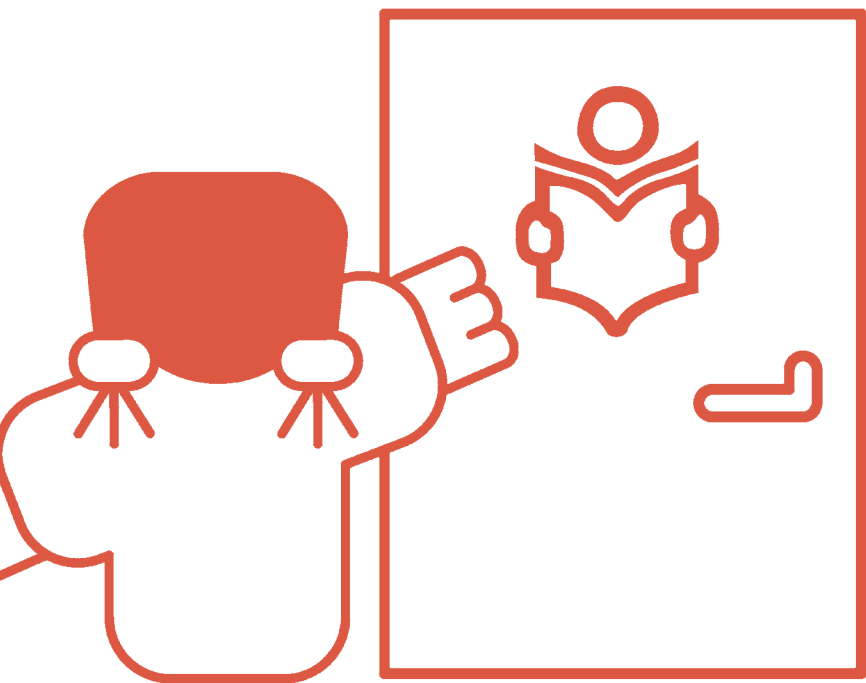
Lire et Écrire met en œuvre des campagnes de sensibilisation et d'interpellation politique, mobilise des réseaux d'acteurs, réalise des études et des recherches.

13 Avec quels moyens fonctionne Lire et Écrire ?

Lire et Écrire reçoit des subsides des pouvoirs publics belges et européen. Lire et Ecrire est une asbl, reconnue comme Mouvement d'Éducation permanente, les régionales wallonnes sont également reconnues comme organismes d'insertion socio-professionnelle.

Depuis 2010 et, pour 5 ans, Lire et Ecrire Bruxelles est mandatée comme Centre régional de développement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français pour adultes.

Toc!Toc!



Section 3

Des publics





14 Y a-t-il un profil type des personnes analphabètes ou illettrées ?

Non. Il n'y a pas de profil type de ces personnes. Ces publics sont extrêmement diversifiés. Et ce, tant au niveau de leurs histoires de vie, de leurs parcours scolaires, de leurs situations familiales et socio-professionnelles, de leurs cultures, de leurs acquis et de leurs projets.

15 Les analphabètes sont-ils tous des immigrés ?

Non. Il existe aussi des personnes d'origine belge en situation d'analphabétisme.

16 Quels pourcentages d'étrangers et de Belges y a-t-il dans les cours d'alphabétisation ?

De manière générale, dans les cours d'alphabétisation, environ 8% des apprenants sont belges de naissance, 22% ont acquis personnellement la nationalité et 69% sont de nationalité étrangère.

Cependant, la situation est très différente d'une Région à l'autre : il y a 73% d'étrangers à Bruxelles, 61% en Wallonie. Mêmes différences d'une sous-région à l'autre (Hainaut occidental : 32% d'étrangers ; Verviers : 69%) et d'une association à l'autre.



17 Les personnes qui suivent des cours d'alphabétisation sortent-elles toutes de l'enseignement spécialisé ?

Non. Seulement 3% des personnes qui suivent les cours d'alphabétisation ont fréquenté l'enseignement spécialisé.

Rappelons que près de 7% des jeunes sortent de *l'enseignement primaire normal* sans avoir obtenu le Certificat d'Etude de Base. Et nombre d'entre eux ne rattraperont pas leurs lacunes au cours de leur scolarité secondaire.

Il faut également souligner que la fréquentation de l'enseignement spécialisé de type 8 est très souvent davantage liée à des problèmes sociaux qu'à des problèmes cognitifs.





18 Y a-t-il plus d'hommes ou de femmes dans les cours d'alphabétisation ?

Il y a une majorité de femmes dans les cours (62% en 2010).

19 Quelle tranche d'âge est la plus représentée dans les cours d'alphabétisation ?

En 2010, la plus grande partie (48%) du public a entre 26 et 40 ans; 38% ont plus de 40 ans (dont le tiers plus de 50 ans) et 14% ont moins de 26 ans.



20 Quelle est la situation socioprofessionnelle des personnes qui suivent une formation d'alphabétisation ?

En 2010, 30% dépendent du CPAS, 21% sont demandeurs d'emploi indemnisés et 7% ont un emploi.

2% sont (pré)pensionnés et 2% perçoivent une allocation de maladie ou de handicap.

38,5% sont sans revenus personnels: femmes et hommes au foyer, demandeurs d'emploi non indemnisés, étudiants, demandeurs d'asile, détenus.

21 En 2010, en Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 16.500 personnes ont suivi des formations alors qu'on estime à 400.000 le nombre de personnes en difficulté de lecture et d'écriture... Comment expliquer cet écart ?

En dehors du fait que l'offre est effectivement insuffisante pour répondre à la demande, ces personnes peuvent :

- › ignorer que des cours existent ;
- › vivre mal leur situation d'analphabétisme, ne pas parvenir à vaincre peurs et tabous et ne pas oser pousser la porte d'une association ;
- › ne pas vouloir apprendre à lire et à écrire ;
- › ne pas éprouver le besoin de s'inscrire dans une formation ;
- › ne pas se considérer comme analphabète, ne pas s'identifier à ceux que la société appelle "analphabètes".

D'autre part, des problèmes de mobilité (absence de moyens de transports en milieu rural) et des problèmes d'horaires (peu adaptés aux travailleurs, par exemple) constituent également des freins à la participation.

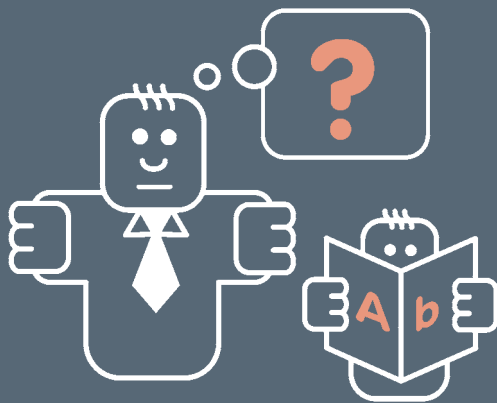
22 Qu'est-ce qui motive les analphabètes à s'inscrire aux cours ?

On constate que les personnes viennent le plus souvent s'inscrire quand elles vivent une situation de changement : enfants qui rentrent à l'école, départ des enfants, perte d'emploi, veuvage...

Situations qui entraînent de nouveaux besoins ou de nouvelles disponibilités et possibilités.

Apprendre à lire et à écrire n'est jamais une fin en soi mais un moyen pour :

- › se débrouiller dans la vie courante ;
- › devenir plus autonome dans ses démarches administratives, sa vie familiale, ses déplacements, ses loisirs... ;
- › se servir de nouveaux outils de communication ;
- › trouver du travail ;
- › suivre d'autres formations ;
- › obtenir un diplôme ;
- › acquérir plus de confiance en soi ;
- › reconstruire une image positive de soi ;
- › suivre la scolarité de ses enfants ;



- › s'informer, développer ses connaissances, s'épanouir personnellement ;
- › participer à la vie sociale, politique et culturelle ;
- › accéder au monde de l'écrit et au plaisir de lire et d'écrire ;
- › écrire l'histoire de sa vie ;
- › ...

Les personnes analphabètes n'osent pas toujours parler de leur situation et il n'y a pas toujours de signes et de comportements visibles à partir desquels on peut reconnaître un analphabète.

On peut cependant être attentif à une série d'indices :

- › un parcours scolaire chaotique et une absence de diplôme ;
- › des difficultés à s'exprimer et à produire un récit cohérent (chronologie et emploi des temps, articulateurs logiques, syntaxe et vocabulaire approximatifs,...) ;





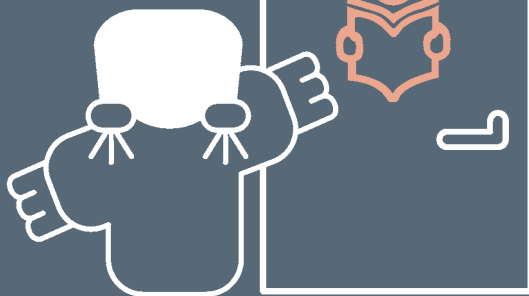
- › réticence, voire refus, sous différents prétextes, de remplir ou de lire des documents (“j’ai oublié mes lunettes”, “je les remplirai à la maison”, “pouvez-vous me dire quelles sont les offres d’emploi”, “je suis dyslexique”...);
- › refus d’une formation professionnelle, d’un poste de travail, d’une augmentation de ses responsabilités...;
- › écriture laborieuse de son nom et de son adresse;
- › ...

L'expérience a montré qu'il est préférable d'en parler et qu'une discussion sur le sujet a des effets positifs car cela permet de dédramatiser la situation.

Pour faciliter la discussion :

- › essayer d'en parler le plus normalement possible ;
- › dire qu'il y a beaucoup de personnes qui rencontrent le même problème ;
- › faire apparaître que ce n'est pas une question de "tare" personnelle, que la personne n'est pas responsable de cette situation ;
- › souligner et valoriser les autres savoirs et compétences de la personne ;
- › dire qu'il est possible de faire quelque chose, notamment de suivre des cours pour adultes ;
- › dire que suivre une formation alpha ce ne sera pas comme à l'école ;
- › proposer d'aider à établir le premier contact avec Lire et Écrire ;
- › ...

Toc!Toc!



Il est également important d'analyser les demandes et besoins réels de la personne et de ne pas lui proposer, comme seule et unique solution, une formation d'alphabétisation.

La priorité de la personne peut être de régler des problèmes de survie, des problèmes personnels ou sociaux, de trouver du travail, de participer à d'autres types d'activités,...

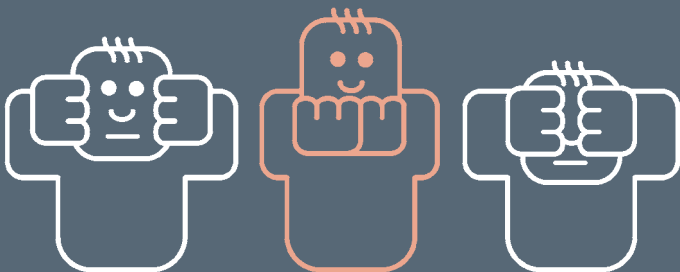
25 Comment motiver des gens qui ne sont pas vraiment demandeurs d'une formation ?

L'alphabétisation n'est pas "le remède" à tous les maux et ne doit pas "être prescrite" à tout prix.

Il peut y avoir de bonnes raisons de ne pas s'alphabétiser : ce n'est que si l'on pense que la maîtrise de la lecture et de l'écriture va pouvoir effectivement améliorer sa situation que l'on peut décider de s'investir dans l'alphabétisation.

Il s'agit de prendre le temps de comprendre la situation de chaque personne, de voir ce qui est susceptible de lui convenir, de s'interroger avec elle sur la nature des difficultés rencontrées, de l'aider à définir ses priorités et d'identifier les freins qui s'opposent à la réalisation de ses objectifs.



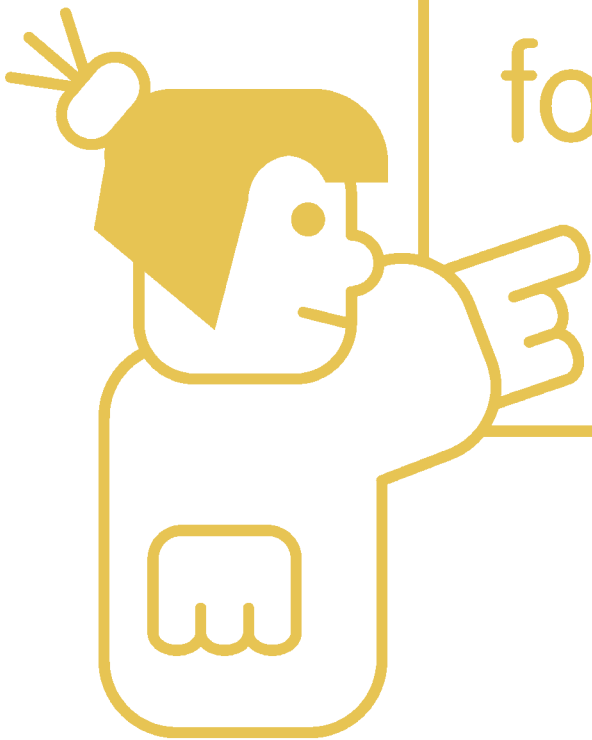


26 Une personne a-t-elle le droit de refuser de suivre une formation d'alphabétisation qu'on lui propose ?

Oui. Pour Lire et Écrire, suivre une formation en alphabétisation ne peut être qu'un acte volontaire. Il est en effet impossible d'apprendre à lire sous la contrainte.

Cependant, il existe actuellement une forte pression sociale à la formation. De plus, certaines personnes subissent des pressions de la part des CPAS, conditionnant l'octroi de l'aide sociale à la fréquentation d'une formation. Il en va souvent de même auprès de certains services du Forem, d'Actiris et de l'Onem...

Dans les cas de refus ou de résistance, le rôle de l'association est de prendre contact avec le "prescripteur" pour engager la discussion entre les différents acteurs concernés.



Section 4

Des formations

Extrait de *La belle coquette* - t. 2 - Servais - Editions Dupuis



27 A qui s'adressent les cours d'alphabétisation ?

Les cours d'alphabétisation s'adressent à toute personne de plus de 18 ans, belge ou étrangère, pour autant :

- › qu'elle n'ait jamais été scolarisée, ou
- › qu'elle ait été scolarisée sans avoir obtenu aucun diplôme, ou
- › qu'elle ait été scolarisée en ayant obtenu au maximum un diplôme primaire, sans pour autant maîtriser les savoirs de base.

Les cours d'alphabétisation ne s'adressent donc aux étrangers – qu'ils parlent ou non le français – **que pour autant qu'ils répondent à ces mêmes critères et donc qu'ils ne maîtrisent pas l'écrit dans leur langue.**

Les personnes scolarisées au-delà de ces critères ne doivent normalement pas être orientées vers l'alphabétisation : les étrangers non francophones doivent être orientés vers les cours de Français Langue Étrangère organisés notamment par l'enseignement de Promotion sociale ; les Belges et les étrangers francophones vers d'autres formations en fonction de leur projet personnel (remise à niveau, formation de base, formation (pré)professionnelle).

Consignes de sécurité: Conserver le récipient à l'écart de toute source d'ignition.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
Ne pas respirer les vapeurs. Éviter les charges électrostatiques.



CENTRE ANTI-POISON
ANTIGIFCENTRUM
(070) 245 245

Fabricado en / Fabricatie in
Rue du Damier, 26
B-1000 BRUXELLES

EU

pour/voor
para/pela
Dambordstraat, 26
RGEIEB 55808

28 A partir de quel âge peut-on suivre une formation d'alphabétisation ?

L'enseignement étant obligatoire jusqu'à 18 ans, les formations s'adressent aux plus de 18 ans.

Par ailleurs, plusieurs associations d'alphabétisation organisent également des écoles de devoirs et participent à des projets d'appui scolaire.

Lire et Écrire propose des formations basées sur une **pédagogie participative adaptée aux adultes**.

Lire et Écrire développe une approche pédagogique respectant les personnes, suivant leur rythme d'apprentissage, prenant en compte leur histoire individuelle et collective, liée aux problèmes qu'elles ont à affronter dans leur vie quotidienne, favorisant la solidarité, le respect des différences, l'autonomie et la participation à la transformation des rapports sociaux, économiques, politiques et culturels en rapports justes et égaux.

- › Le plus souvent, les formations se déroulent en groupes d'environ 12 personnes.
- › Ces groupes peuvent être organisés de diverses manières : en fonction d'un projet, du niveau de connaissance,...
- › Il n'y a pas de programme préétabli, les formateurs s'adaptant aux projets et besoins de chacun.
- › Les apprentissages sont basés sur les expériences vécues par les membres du groupe et leurs centres d'intérêt.
- › Les supports, outils et démarches utilisés sont variés.

30 Quelles sont les activités proposées aux apprenants ?

L'offre de formation varie d'une association à une autre. On peut y retrouver des formations centrées sur l'expression orale, la lecture, l'écriture, les mathématiques. Des activités variées sont aussi proposées telles que : ateliers d'écriture, arts plastiques, théâtre, visites culturelles, histoire, vie sociale, initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication,...





31 Avec une bonne méthode, n'importe qui pourrait-il alphabétiser ?

Non. Aucun manuel tout fait ne peut permettre d'alphabétiser. Être formateur ce n'est pas appliquer des recettes mais être capable de construire ses outils et d'adapter sa méthodologie en fonction du public. Cela nécessite une formation spécifique, des capacités relationnelles et pédagogiques, un questionnement et une recherche permanente.

32 Combien de temps faut-il pour apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte ?

Ce temps est variable en fonction de chaque personne et peut dépendre de nombreux facteurs tels que :

- › le niveau de connaissance préalable,
- › le rythme d'apprentissage,
- › la disponibilité, le nombre d'heures de formation par semaine, le travail effectué ou non à domicile,
- › l'âge, l'histoire personnelle, la motivation, le projet de la personne,
- › l'adéquation du modèle pédagogique et des outils utilisés par le formateur.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture est particulièrement complexe. Il met en jeu de multiples éléments et de nombreux savoirs.

Rappelons qu'un enfant de 6 ans qui rentre en 1^{ère} primaire, en maîtrisant tous les nombreux pré-requis nécessaires, va bénéficier chaque année de 400 heures de cours centrés sur la lecture et l'écriture.

Et qu'un adulte qui suit 4 heures de cours par semaine, pendant un an, bénéficie de 160 heures de cours au maximum...

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et l'enseignement technique et professionnel doit être généralisée. L'accès à l'éducation doit être ouvert en pleine égalité à tous.

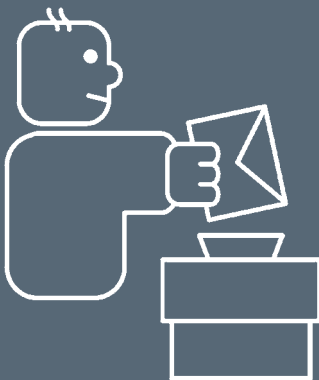
33

En quoi l'alphabétisation est-elle une action d'Éducation permanente ?

L'alphabétisation est un outil d'émancipation et s'inscrit dès lors dans le champ de l'Éducation permanente, **si** l'on considère que :

- › l'alphabétisation n'est jamais une fin en soi. Il s'agit toujours d'apprendre à lire pour... *pour aider les enfants, pour trouver du travail, pour sortir de chez soi, pour entrer dans la société, mais aussi pour se débrouiller seul, pour être libre, pour mieux comprendre le monde, pour savoir se défendre;*
- › alphabétiser c'est donner des outils – parmi d'autres – *pour comprendre le monde, pour s'y situer, pour développer ses capacités d'analyse et de réflexion critique, pour y agir socialement, économiquement, culturellement et politiquement;*

- alphabétiser c'est aussi vouloir que tous puissent exercer leur droit d'apprendre, c'est-à-dire, *le droit de lire et d'écrire, le droit de questionner et de réfléchir, le droit à l'imagination et à la création, le droit de lire son milieu et d'écrire l'histoire, le droit d'accéder aux ressources éducatives, le droit de développer ses compétences individuelles et collectives...* ;
- l'alphabétisation suppose le non enfermement dans des situations d'exclusion car elle implique la pleine participation de tous, participation qui est à la fois le but et la condition de l'apprentissage.

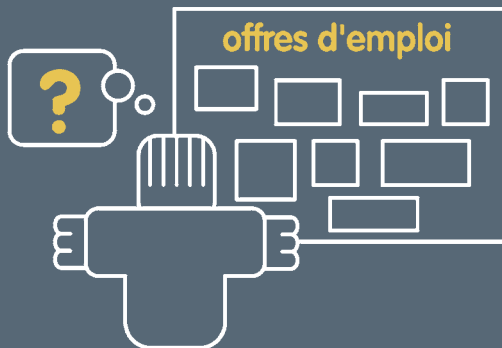


34 L'alphabétisation, est-ce comme une formation au Forem ou à Bruxelles Formation ?

L'alphabétisation s'adresse à tous les publics et pas exclusivement aux demandeurs d'emploi. Le but de l'alphabétisation – acquérir les savoirs de base – concerne en effet un public beaucoup plus large que celui de l'insertion socioprofessionnelle. Les modes d'organisation des associations sont très variés et très souples pour s'adapter au mieux aux demandes et aux besoins du public.

L'alphabétisation est cependant reconnue comme un élément du parcours d'insertion des demandeurs d'emploi analphabètes.

Le Forem (en Wallonie) et Bruxelles Formation reconnaissent donc certaines associations d'alphabétisation comme organismes d'insertion socioprofessionnelle. Les formations d'alphabétisation pour demandeurs d'emploi, organisées par ces associations, sont alors soumises aux réglementations et décrets des Régions sur l'insertion socioprofessionnelle.



35 Trouve-t-on plus facilement du travail après la formation ?

L'alphabétisation peut effectivement aider à (re)trouver du travail, même s'il ne s'agit pas d'apprendre un métier.

En effet, suivre une formation non seulement améliore le niveau des connaissances de base mais surtout donne de la confiance en soi, de l'autonomie, un nouveau dynamisme et développe un réseau de relations.

L'alphabétisation peut aussi permettre d'accéder à des (pré)formations professionnelles.

Pour ceux qui ont déjà un emploi, l'alphabétisation peut aussi permettre d'en assurer le maintien ou d'exercer de nouvelles responsabilités au sein de l'entreprise.

36 Après l'alphabétisation, y a-t-il d'autres formations ?

Après une formation en alphabétisation, les personnes qui le souhaitent devraient pouvoir trouver la formation qu'ils désirent, que ce soit dans le cadre d'une EFT/AFT, d'une OISP, de l'enseignement de promotion sociale, de l'IFAPME, du Forem, de Bruxelles Formation, d'associations d'Éducation permanente, etc.

Nous constatons que, malgré le soutien des associations d'alphabétisation, l'accès à une autre formation est parfois très difficile en raison, notamment, d'une offre insuffisante et de l'augmentation du niveau de compétences exigées.





37 Combien y a-t-il de personnes dans les groupes? Y a-t-il des cours individuels?

Le plus souvent, les cours se donnent en groupe. La dynamique d'un groupe avec tout ce qu'elle comporte d'échanges, d'écoute, de solidarité,... , est importante dans le processus d'apprentissage.

La taille des groupes peut varier de 4 à 15 apprenants.

Il existe également des formules de travail individuel et personnalisé en complément du travail de groupe ou pour répondre à certains cas spécifiques.

De manière générale, les cours ne sont pas organisés sur base de la nationalité ou de la langue d'origine. Nous pensons en effet que la mixité constitue un enrichissement humain et culturel appréciable.

Bien sûr, il n'y aura pas de Belges dans un groupe d'apprentissage du français oral et il pourra y avoir une majorité de Belges dans un groupe d'apprentissage de la langue écrite.

On constate que les Belges d'origine ont souvent beaucoup de difficultés à franchir la porte d'un cours d'alphabétisation, difficultés parfois renforcées par le fait de se retrouver isolé au sein d'un groupe composé d'immigrés.

Aussi, certaines associations, particulièrement attentives à cette situation, mettent en place diverses initiatives pour faciliter leur participation.



39 Est-ce que ce sont des enseignants qui donnent cours ?

Être formateur en alphabétisation est un métier spécifique auquel une formation d'enseignant ne prépare pas.

Il n'existe pas de formation initiale pour les formateurs en alphabétisation. Aussi, leurs premières formations sont diverses. La majorité d'entre eux ont un diplôme à orientation pédagogique ou psychosociale.

Quel que soit le diplôme de départ, enseignant ou non, les formateurs suivent ou devraient suivre des formations spécifiques au métier de formateur en alphabétisation.

L'enseignement de Promotion sociale organise une formation de formateur en alphabétisation d'une durée de 1.400 heures, permettant d'obtenir un Brevet d'Enseignement Supérieur (B.E.S).

Lire et Écrire et d'autres associations organisent des modules de formation de base et de formation continuée spécifique, de durées diverses (de 12 à plus de 120 heures en fonction des objectifs et du contenu).

Dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, Lire et Écrire organise aussi une formation professionnalisante de 600 heures pour des personnes ayant au maximum le Certificat d'Études Secondaires Inférieures (CESI).

41 Y a-t-il des formateurs bénévoles ?

En 2010, les bénévoles assurent 10% de l'offre de formation. La majorité d'entre eux ont un diplôme à orientation pédagogique.

Les bénévoles permettent aussi d'élargir l'offre et d'ainsi mieux répondre à la demande.

Le bénévolat a toute sa raison d'être car il apporte un plus aux actions d'alphabétisation en permettant à des citoyens de s'impliquer dans une action collective.

Mais le bénévolat ne doit pas conduire à désengager les pouvoirs publics de leurs responsabilités. L'alphabétisation est un droit essentiel dont le financement doit être supporté par l'État.

Comme les formateurs salariés, les bénévoles sont vivement encouragés à suivre des modules de formation.



42

Combien y a-t-il de formateurs ?

En 2010, 1.414 personnes se sont impliquées dans les actions d'alphabétisation dont 863 qui ont exercé des fonctions pédagogiques.

515, soit 36% de ces personnes, sont bénévoles. 94% d'entre elles travaillent comme formateurs.

Cependant, les bénévoles travaillant souvent à temps réduit, leur temps de travail représente 2.502 heures de prestation par semaine soit 10% du temps total.

43 Y a-t-il des formations d'alphabétisation partout en Belgique ?

En 2010, 175 associations, une quarantaine de services publics ainsi que près de 80 écoles de Promotion sociale organisent des actions d'alphabétisation dans plus de 540 lieux répartis sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A Bruxelles, des formations sont offertes dans toutes les communes. En Wallonie, en 2010, malgré le nombre important d'opérateurs d'alphabétisation, il n'y a qu'un peu plus d'un tiers des communes francophones qui offre effectivement des formations en alphabétisation.

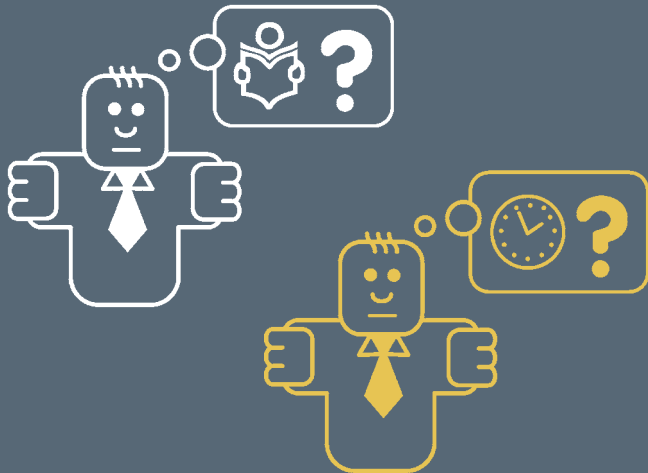
En Flandre, il existe 14 centres de formation de base, organisant au besoin des cours délocalisés, subsidiés par le ministère de l'Éducation.



44 Comment les candidats apprenants sont-ils accueillis et orientés par Lire et Écrire ?

Chaque personne est reçue en entretien particulier. Elle est orientée vers le groupe le plus adapté à sa demande et à ses besoins, en tenant compte des places disponibles dans les associations ainsi que des contraintes d'horaire, de déplacement,...

S'il s'avère que l'offre de formation ne correspond pas au projet de la personne, une orientation vers un autre organisme lui est habituellement proposée.

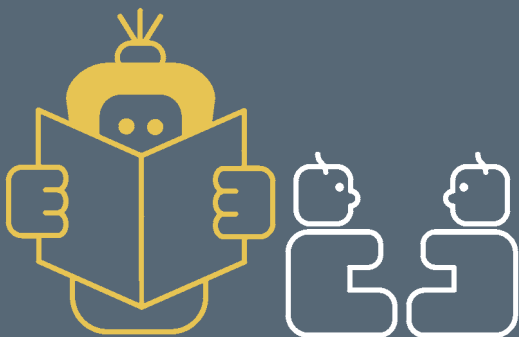


45 Peut-on s'inscrire à tout moment ?

L'accueil et l'inscription sont possibles à tout moment. Les formations débutent en septembre et en janvier. Dans certaines associations, l'entrée peut s'effectuer tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.

46 Est-ce gratuit ?

Oui. Sauf auprès de certaines associations qui demandent une participation modique aux frais, de l'ordre de 25 euros par an.



47 Y a-t-il des services de crèche-garderie pour les enfants dont les parents suivent une formation ?

La plupart des associations n'organisent pas elles-mêmes un service de garderie pour les enfants. Certaines travaillent en partenariat avec d'autres services organisant la garde d'enfants. Mais le plus souvent, c'est aux parents à trouver une solution pour la garde de leurs enfants.

En Wallonie, si l'apprenant a un contrat de formation avec le Forem, il pourra bénéficier d'une intervention financière dans les frais de garderie. Ceci n'est pas le cas à Bruxelles.

48 Comment les formations sont-elles organisées, selon quels horaires et quelle durée ?

Chaque association possède sa propre organisation. On relève néanmoins quelques constantes :

- › Les horaires de cours proposés sont diversifiés pour répondre au mieux aux besoins et aux diverses demandes.
- › La majorité des formations sont organisées à raison de 4 à 8 heures par semaine (44%) et de 9 à 12 heures (24%) mais certaines associations proposent des formations de plus de 12 heures.
- › Des groupes d'apprentissage sont organisés en fonction des niveaux des personnes ou de projets collectifs (ex: passer son permis de conduire).
- › Les cours sont organisés sur base d'une année scolaire, en un ou deux modules.
- › Le rythme des formations est généralement aligné sur le calendrier scolaire.
- › Les activités ont parfois lieu dans des locaux décentralisés.
- › La majorité des associations proposent des cours mixtes et accueillent toutes les nationalités. Cependant certaines associations s'adressent exclusivement à un public féminin.

49 Obtient-on un diplôme à la fin de la formation ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, seul le ministère de l'Education est habilité à délivrer des diplômes.

Les associations peuvent délivrer des certificats ou attestations, dont les modèles peuvent varier d'une association à l'autre.

Cependant tout adulte peut obtenir le Certificat d'Etudes de Base.

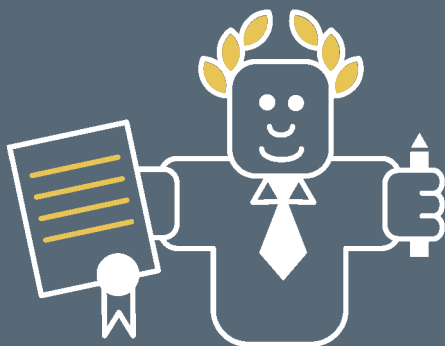
Ce certificat peut être obtenu de 3 manières différentes :

- › soit en suivant les modules de l'enseignement de Promotion sociale délivrant ce diplôme,
- › soit en présentant l'épreuve organisée par l'inspection de l'enseignement primaire,
- › soit en présentant un "Travail de fin d'études" (Chef-d'œuvre) devant un jury présidé par un inspecteur. Les associations d'alphabétisation sont habilitées à préparer les candidats à ces épreuves, en partenariat avec l'inspection.

50 Quand on est inscrit, doit-on suivre obligatoirement tous les cours ?

L'inscription dans toute formation suppose de la part de l'apprenant, un engagement à participer à l'ensemble des activités, à fréquenter régulièrement la formation, à prévenir de ses absences et à les justifier, bref, à mettre tout en œuvre pour que la formation se déroule dans de bonnes conditions.

De son côté, l'association prend également l'engagement de tout mettre en œuvre pour dispenser une formation de qualité.





51 Peut-on arrêter la formation en cours de route ?

Toute personne est libre d'arrêter la formation quand elle le souhaite parce que, soit elle estime avoir atteint ses objectifs, soit des problèmes personnels l'empêchent de continuer, soit elle n'est pas satisfaite de la formation.

Cependant, pour les personnes qui ont signé un contrat de formation dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle ou dans le cadre d'un suivi par le CPAS, il est nécessaire de respecter l'engagement pris et les procédures prévues.

52 Peut-on suivre les cours aussi longtemps qu'on le désire ?

A priori oui. On n'a, de fait, jamais fini d'apprendre à lire.

Cependant, sur base d'évaluations régulières, l'association et l'apprenant peuvent décider que celui-ci est arrivé au terme de son parcours au sein de l'association et doit franchir une nouvelle étape. Ils peuvent aussi convenir d'un autre type d'activité et/ou de formation qui lui conviendra mieux.



53 Les présences au cours sont-elles contrôlées ?

Chaque association a son propre mode de fonctionnement à ce sujet.

54 La formation donne-t-elle droit aux allocations familiales ?

Oui, mais uniquement pour les personnes de moins de 25 ans si la formation est étalée sur au moins 5 demi-journées et 15 heures de cours par semaine.

J MIDI 11
02 500 96 11
Etat civil / 4404
Cotisations mutualistes
Cher Membre,
bulletin de virement que vous trouverez
du 20/03/2003. Comme par le-
ncaire soit dans l'un de
fois à attirer

55 La formation apporte-t-elle un changement au statut de chômeur? de bénéficiaire du revenu d'intégration sociale? d'invalidé?

Non. La participation à une formation ne change rien au statut.

Les personnes en incapacité de travail doivent cependant demander une autorisation préalable auprès du médecin conseil. Les demandeurs d'emploi inscrits doivent se signaler au Forem ou à Actiris, s'ils suivent une formation de plus de 6 heures par semaine.

Les apprenants qui suivent les cours dans une association reconnue comme organisation d'insertion socioprofessionnelle, et qui ont signé un contrat de formation avec le Forem ou Bruxelles Formation, ne doivent pas justifier de la recherche d'un emploi pendant la durée de leur formation.

56 Les personnes en formation continuent-elles à toucher les allocations de chômage, du CPAS, de la mutuelle ?

Oui, les allocations sont toujours payées comme auparavant.

Les apprenants qui suivent les cours dans une association reconnue OISP et qui ont signé un contrat de formation avec le Forem ou Bruxelles Formation, bénéficient d'une allocation de formation complémentaire à leurs indemnités, d'1€ brut par heure de présence au cours.

57 Les frais de déplacement sont-ils remboursés ?

Pour les apprenants qui suivent les cours dans une association reconnue comme OISP et qui ont signé un contrat de formation avec le Forem ou Bruxelles Formation, les frais de déplacement sont remboursés.

Dans certains autres cas, le CPAS rembourse des frais liés à la formation dont les frais de déplacement.

58 Peut-on suivre une formation en alphabétisation quand on travaille ?

Oui c'est possible, il existe différentes possibilités.

- › Si le travailleur désire que son milieu de travail ne soit pas informé de sa volonté d'entrer en formation, il existe des cours organisés en dehors du temps de travail : en soirée ou parfois le samedi matin.
- › Si le travailleur a la possibilité d'informer son employeur de sa volonté de se former, il peut bénéficier des avantages du congé-éducation payé qui permettent de suivre la formation en journée et de s'absenter du travail tout en maintenant la rémunération normale payée au moment habituel ; ou de suivre la formation en soirée et de pouvoir récupérer les heures suivies en formation pendant le temps de travail. L'employeur bénéficiera d'un remboursement par heure de congé-éducation prestée pour suivre la formation.

Certaines formations destinées aux travailleurs sont organisées de manière collective, en collaboration avec les organisations syndicales et les employeurs, via des négociations de conventions, ou via une participation d'un fonds sectoriel de formation.



59 Est-ce que venir en formation peut entraîner des ennuis ?

Non.

Cependant, pour les apprenants qui suivent les cours dans une association reconnue comme OISP et qui ont signé un contrat de formation avec le Forem ou Bruxelles Formation, il est important de veiller à bien assurer tous les suivis administratifs nécessaires, notamment auprès des organismes payeurs, en vue d'éviter des difficultés et des retards de paiement.

De plus, pour ces apprenants, il importe de respecter le contrat signé, notamment en ce qui concerne les procédures de rupture de ce contrat.

Les associations sont a priori ouvertes à toute personne, sans discrimination.

Des personnes peuvent cependant être “refusées”, et seront alors réorientées dans la mesure du possible :

- › s'il n'y a pas de place ;
- › si, après l'entretien d'accueil, il s'avère que l'offre de l'association ne répond pas à la demande de la personne (niveau trop élevé,...) ;
- › s'il s'avère que la personne n'est pas prête à accepter les règles de fonctionnement de l'association (telles que le travail en groupe, la mixité, etc.).

Même si toute exclusion est un échec, il peut effectivement arriver qu'un opérateur soit amené à mettre fin à la formation d'une personne qui ne respecterait pas les règles de civilité élémentaires (vol, violence,...) ou dont les problématiques ne peuvent être prise en charge par l'association (assuétudes,...). Le plus souvent, l'opérateur a défini ces conditions dans un “règlement”.

En Fédération Wallonie-Bruxelles

- › Plusieurs sites web nourris par des opérateurs d'alphabétisation ou les pouvoirs publics en charge de la question :
www.lire-et-ecrire.be
www.alphabetisation.be
www.alphabibliotheque.be
www.alpha-fle.be
- › Lire et Ecrire édite une lettre électronique d'information mensuelle à l'intention des acteurs et sympathisants du secteur. Vous pouvez vous y abonner en envoyant un mail à webmaster@lire-et-ecrire.be
- › Lire et Ecrire publie le Journal de l'alpha 4 fois par an pour informer les intervenants du secteur et susciter des débats pédagogiques et politiques liés à l'alphabétisation des adultes: www.lire-et-ecrire.be/journal.alpha
- › Chaque année, dans le cadre de l'accord de coopération sur l'alphabétisation des adultes conclu entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, le Comité de pilotage

permanent sur l'alphabétisation des adultes édite un **Etat des lieux de l'Alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles**. On y trouve de multiples informations sur les actions d'alphabétisation, leurs enjeux et l'analyse des politiques menées. On peut aussi y lire la présentation d'initiatives spécifiques et l'analyse des enjeux et des politiques menées, etc. Ces brochures sont téléchargeables sur le site du Comité de pilotage sur l'alphabétisation des adultes : **www.alpha-fle.be**

En Flandre

- › De Federatie Centra voor Basiseducatie (Fédération des Centres d'éducation de base) édite un site documenté : **www.basededucatie.be**

Dans les pays francophones industrialisés

- › en France : **<http://anlci.fr>**
- › en Suisse : **www.lire-et-ecrire.ch**
- › au Québec : **www.alpha.cdeacf.ca** (centre de documentation)

En Europe

- › Lire et Écrire et 15 partenaires ont participé à un réseau européen de l'alphabétisation. Un site web rassemble l'ensemble de ce travail et des actions réalisées entre 2009 et 2012 : www.eur-alpha.eu

Dans le monde

- › L'Unesco a créé un Portail de l'alphabétisation : <http://www.unesco.org/new/fr/education/themes/>

On y trouve de nombreux documents sur l'analyse de l'analphabétisme dans le monde, les statistiques internationales, les enjeux de l'alphabétisation, la présentation et l'analyse des politiques et des orientations pédagogiques, et de nombreuses recherches dans le domaine.

Et plus ...

Pour vous aider dans vos recherches et découvrir une documentation riche et détaillée, le Centre de documentation du Collectif Alpha vous ouvre ses portes et son site web : www.collectif-alpha.be

62 et suivantes...

Si une de vos questions n'a pas trouvé de réponse dans cette brochure, n'hésitez pas à écrire à :

› **Lire et Écrire**

rue Charles VI, 12
1210 Bruxelles

› courriel : lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

Annexes

Index

Les numéros renvoient aux questions

accessibilité, accueil, accueillir 8, 12, 44, 45, 60

Actiris 55

actualité adresses utiles (p.88)

activité 8, 24, 29, 30, 48, 50, 51, adresses utiles (p.88)

adulte 10, 29, 32, 49

âge 19, 28, 32, 54

allocations de chômage voir *chômage*

allocations familiales 54

allocations de formation 56

allocations de mutuelle voir *mutuelle*

alphabétisation, alphabétiser presque toutes les questions

analphabète, analphabétisme 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 14, 15, 21, 22, 23, 24

apprenant 13, 16, 30, 37, 50, 51, 52, 55, 57, 58, 59, 60

apprendre, apprentissage 4, 5, 29, 32, 33, 37

arrêt, arrêter 6, 33, 49, 51, 59

association, asbl 5, 7, 8, 9, 13, 16, 21, 26, 28, 30, 34, 36, 38, 43,
44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 60

atelier voir *activité*

attestation voir *diplôme*

autonome, autonomie, se débrouiller 22, 29

Belge, Belgique 2, 3, 7, 13, 15, 16, 21, 38

bénévole, volontaire, bénévolat, volontariat 7, 8, 41, 42

Bruxelles Formation 34, 36, 55, 56, 57

but voir *objectif*

calculer 6, 30
capacité *voir savoir*
causes 4, 5, 10, 14
CEB *voir enseignement primaire*
certificat *voir diplôme*
chef-d'œuvre 49
chômage, allocations, demandeur d'emploi 34, 55, 56
citoyen 41
compétences *voir savoir*
congé-éducation 58
connaissance, cognitif *voir savoir*
contrat de formation 47, 51, 55, 56, 59
cours *voir formation*
CPAS 8, 20, 27, 43, 51, 55, 56, 57

définition 1, 2, 6, 61
demande *voir objectif*
demandeur d'emploi *voir chômage*
déplacements *voir frais*
difficulté *voir obstacle*
diplôme, attestation, certificat 22, 27, 39, 40, 41, 49
documentation 61, adresses utiles
droit 11, 33
durée des cours 32, 48, 52

échec 4, 5, 60
école, scolarité, scolaire, enseignement 1, 4, 5, 6, 8, 14, 17, 22, 23, 24, 27, 29, 48
école de devoirs 8, 28
éducation permanente 8, 9, 13, 27, 33, 36
emploi *voir insertion socioprofessionnelle*
enfant 33, 47
enseignant 39
enseignement de promotion sociale 8, 9, 27, 40, 43, 49
enseignement primaire, CEB 6, 47, 49
enseignement spécialisé *voir handicap*
étranger, immigré, migrant 4, 7, 15, 16, 38
Europe 3
exclusion 33, 60

famille voir *situation sociale*

Fédération Wallonie-Bruxelles 2, 7, 8, 9, 10, 16, 21, 43

femme 3, 18, 20, 48

fin voir *arrêt*

Flandre, Communauté flamande 2, 43

fonctionnement, règles, procédure, obligation, formateur 4, 8, 28, 34, 50, 51, 53, 59, 60

Forem 34, 36, 47, 55, 56, 57, 59

formateur 12, 13, 31, 32, 39, 40, 41, 42, adresses utiles 88

formation de formateurs 39, 40, 41

formation, cours presque toutes les questions

frais de déplacement, de formation, de garderie 44, 46, 47, 57

Français Langue Étrangère (FLE) 27

frein voir *obstacles*

garderie d'enfants, crèche 47

groupe 6, 29, 37, 38, 44, 48

handicap mental, enseignement spécialisé 5, 17

histoire de vie voir *situation sociale*

horaire des cours 32, 44, 48, 54, 55, 56,

IFAPME 36

illettré, illettrisme voir *analphabète*

immigré voir *étranger*

indemnités de chômage voir *chômage*

inscription 45, 50

insertion socioprofessionnelle, emploi, trouver du travail 13, 22, 23, 24, 32, 33, 34, 35, 36, 51, 55, 56, 57, 58, 59

ISP voir *insertion socioprofessionnelle*

intelligence, intellectuel voir *handicap*

langue 27, 38

lieu de formation adresses utiles (p. 88)

Lire et Écrire 2, 6, 8, 9, 12, 13, 24, 29, 41, 44, 61, adresses utiles (p. 88)

littérature 2

mathématique voir *calculer*

migrant voir *étranger*

monde 3, 33, 61
motivation *voir objectif*
mouvement ouvrier 7, 9
mutuelle 20, 36, 56

niveau d'études 29, 32, 35, 48, 60

obligation, obligatoire *voir fonctionnement*
objectif, but, demande, motivation, projet 11, 14, 21, 22, 23, 25, 29, 32, 33, 44, 51
obstacle, difficulté, frein, problème 5, 17, 21, 24, 25, 29, 36, 38, 59
OISP *voir insertion socioprofessionnelle*
Onem 27
orientation, réorientation 60

participation, participer 6, 8, 11, 21, 22, 24, 28, 29, 33, 38
pédagogie, pédagogique 4, 12, 29, 31, 39, 41
pourcentages *voir statistiques*
pouvoirs publics, politique 7, 8, 10, 11, 12, 13, 22
problème *voir obstacle*
procédure *voir fonctionnement*
Promotion sociale *voir enseignement de promotion sociale*
publications adresses utiles (p.88)

qualité 50

refus, refuser 23, 26, 60
règle *voir fonctionnement*

salarié 8, 41, 58
savoir, capacité, compétence, connaissance 1, 2, 4, 6, 11, 17, 22, 23, 24, 27, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36
situation sociale 4, 6, 11, 14, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 32, 33
solidarité 29, 37
sources 61
statistiques 2, 3, 4, 8, 17, 18, 19, 20, 21, 41, 42, 61

travail, travailleur *voir insertion socioprofessionnelle*

Unesco 1, 3, 6, 61

volontaire, volontariat *voir bénévole*

Glossaire

Actiris: service public régional bruxellois de l'emploi

AFT: Atelier de Formation par le travail pour des jeunes de 18 à 25 ans. Ce sont les équivalents des EFT mais en région bruxelloise

ATD Quart Monde: (Aide à Toute Détresse) mouvement de lutte contre la pauvreté

Bruxelles Formation: Institut bruxellois francophone de formation professionnelle des adultes

CEB: Certificat d'Etudes de Base, diplôme certifiant la réussite des études primaires

CEP: Congé éducation payé, droit des travailleurs du secteur privé de suivre des formations reconnues et de s'absenter du travail avec maintien de leur rémunération.

CPAS: Centre Public d'Action Sociale, organe communal

Education permanente: démarche visant l'analyse critique de la société, la stimulation d'initiatives démocratiques et collectives, le développement de la citoyenneté active et l'exercice des droits sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans une perspective d'émancipation individuelle et collective des publics en privilégiant la participation active des publics visés et l'expression culturelle. Il s'agit également d'un service dépendant de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

EFT: Entreprise de Formation par le Travail pour des jeunes de 18 à 25 ans en Wallonie

Enseignement de Promotion sociale: enseignement de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles: cours destinés à des adultes hors du système scolaire initial

Fédération Wallonie-Bruxelles: institution fédérée (pouvoir public) compétente, entre autres, pour l'enseignement et l'éducation permanente.

IFAPME: Institut wallon de Formation en Alternance des Indépendants et des Petites et Moyennes entreprises qui organise des formations destinées aux jeunes (contrat d'apprentissage) et des formations pour les adultes au travail ou en préparation à celui-ci.

Forem: en Wallonie, service public régional de l'emploi chargé notamment de l'aide aux demandeurs d'emploi: formations, offres d'emploi, etc...

ISP: insertion socioprofessionnelle

Littératie: aptitude à comprendre et utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités

OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques (regroupant 34 pays développés)

OISP: organisme d'Insertion Socioprofessionnelle reconnu par la Région wallonne et bruxelloise, pour réaliser des actions de formation visant à l'insertion socioprofessionnelle

Onem: Office National de l'Emploi, service public fédéral chargé du paiement des allocations de chômage et du contrôle des chômeurs

Unesco: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture ayant notamment dans ses compétences l'alphabétisation

Adresses utiles

Lire et Écrire

Lire et Écrire est présente sur l'ensemble du territoire wallon et bruxellois. Pour plus d'information: www.lire-et-ecrire.be.

- trouver un lieu de formation
- être informé des actualités
- approfondir la problématique
- connaître les activités prévues ou en cours
- découvrir les publications
- savoir comment devenir formateur
- mieux connaître les orientations de Lire et Écrire
- faire un don
- et bien d'autres informations...

Le Journal de l'alpha

Périodique trimestriel

Edition: Lire et Écrire Communauté française a.s.b.l.

rue Charles VI, 12 – 1210 Bruxelles

tél. 02 502 72 01 – fax 02 502 85 56

courriel: journal.alpha@lire-et-ecrire.be

site web: www.lire-et-ecrire.be/journal.alpha

Centre de documentation du Collectif Alpha a.s.b.l.

Le centre de documentation principal pour la Wallonie et Bruxelles

rue d'Anderlecht, 148 – 1000 Bruxelles (à partir de janvier 2014)

tél. 02 533 09 25 – fax 02 538 57 44

courriel: cdoc@collectif-alpha.be

site web: www.collectif-alpha.be

En Belgique, on estime généralement qu'une personne adulte sur dix éprouve des difficultés à lire et à écrire. Comment est-ce possible dans un pays où l'enseignement est obligatoire jusqu'à 18 ans? Quelles sont les actions mises en œuvre? Que faire quand on rencontre une personne analphabète?

Des acteurs de l'alphabétisation ont recueilli les questions qui leur sont le plus fréquemment posées et y proposent des réponses.

Elles sont destinées d'abord à ceux qui, par leur profession, sont amenés à rencontrer des personnes en difficulté de lecture et d'écriture. Et aussi à tous ceux qui veulent être mieux informés.



www.lire-et-ecrire.be

